



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 14 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épidémie de COVID-19: fermeture des lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays

Suite à l'annonce du Premier Ministre, **l'ensemble des lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays devront fermer ce soir à minuit** et ce jusqu'à nouvel ordre.

Cette restriction ne s'applique pas aux magasins et marchés alimentaires, pharmacies, banques, bureaux de tabac et de presse, stations-essence.

De même les **services publics restent ouverts**, notamment les mairies, la préfecture et les sous-préfectures.

Si les édifices religieux restent ouverts, les offices ne peuvent s'y tenir.

Si les transports en commun continuent de fonctionner, **il est demandé à chacun de limiter ses déplacements**. Les opérateurs des transports publics vont progressivement adapter leurs plans de transport en ce sens.

Le premier tour des élections municipales est maintenu. Chaque citoyen devra respecter les consignes de distanciation et de priorisation des personnes âgées et fragiles. Le dépouillement doit impérativement être public mais respecter le seuil des 100 personnes maximum.

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 14 ou 04 75 66 50 07

Courriel. : pref-communication@ardeche.gouv.fr

